



## Section 1

## Rapport de gestion 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société Lumibird SA et du Groupe Lumibird au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de la Société au titre du dit exercice.

Lors de l'assemblée générale, les rapports suivants vous seront également présentés :

- le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions soumises à votre assemblée générale ;
- le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce ;
- le rapport en matière de durabilité ;
- le rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription d'actions prévu à l'article L.225-184 du Code de commerce ;
- le rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions prévu à l'article L.225-197-4 du Code de commerce ;
- les différents rapports des Commissaires aux comptes.

Les rapports ci-dessus énumérés, le présent rapport de gestion sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé ainsi que les comptes annuels et consolidés et tous les autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant ces rapports et documents.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

## 1. DÉROULEMENT DE L'EXERCICE 2024

### 1.1. Faits marquants de l'exercice 2024

#### 1.1.1. Activité

En 2024, l'activité du Groupe présente des évolutions contrastées entre les deux divisions mais également entre les deux semestres de l'année. La croissance de l'activité s'élève sur la période à +1,7% en données publiées (+0,1% à périmètre et taux de change constant), en deça de ses attentes, notamment dans la Division Photonique (du fait

d'un repli de l'activité "Environnement, Sécurité et Topographie"), mais également, dans une moindre mesure dans la Division Médicale, du fait d'un début d'année plus atone qu'attendu.

L'activité Convergent, acquise en août 2023 est en cours d'intégration au sein du Groupe, et présente encore un niveau d'activité modérée et une rentabilité en deça des standards du Groupe. Toutefois les actions sont en cours pour développer la gamme de produits, et construire les synergies au sein du Groupe

Hors activité Convergent, le Groupe a continué son travail d'optimisation des achats et présente un mix produits plus favorable, conduisant à une amélioration du taux de marge à 62,7% contre 62,1% un an plus tôt.

En parallèle, Lumibird (hors activité Convergent) a maintenu une pression constante sur ses coûts opérationnels, ce qui lui permet de maintenir sur 2024, un taux d'EBE de 18,1% (18,0% en 2023), et un taux de ROC de 10,3% (10,4% en 2024).

En données publiées, Lumibird affiche donc :

- un niveau d'activité de 207,1 millions d'euros (+ 3,6 millions d'euros / + 1,7%) ;
- un EBE de 32,9 millions d'euros (15,9% du chiffre d'affaires), en diminution de -1,6 million d'euros sur un an (dont -1,8 million d'euros provenant de Convergent) ;
- un ROC de 15 millions d'euros (7,2% du chiffre d'affaires, en diminution de -3,5 millions d'euros sur un an (dont -3,2 millions d'euros provenant de Convergent).

#### 1.1.2. Structure financière

S'agissant de sa stratégie financière, Lumibird :

- a continué à mettre en place plusieurs lignes de financement (pour un montant total de 20 millions d'euros) dédiées à son enveloppe annuelle d'investissement, d'une maturité de 10 ans ;
- a poursuivi l'optimisation de la gestion de sa trésorerie en l'allouant à des placements courts moyens terme adaptés. Ceci lui a permis, sur 2024, de couvrir en partie, par ces revenus financiers, l'augmentation de sa charge d'intérêt en lien avec l'augmentation du taux Euribor (non couvert à compter de juin 2024).

Au 31 décembre 2024, le Groupe affiche une situation d'endettement financier net de 89,9 millions d'euros (dont une situation de trésorerie nette positive de 71,1 millions d'euros à moins d'un an), lui permettant de faire face sans difficulté à ses échéances à court et moyen terme.





## 1.2. Activité de l'exercice

Extrait du compte de résultat consolidé (en millions d'euros)	31/12/2023 Publié	31/12/2024 Publié	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>203,6</b>	<b>207,1</b>	<b>1,7%</b>
<i>Excédent brut d'exploitation<sup>(1)</sup></i>	<i>34,5</i>	<i>32,9</i>	<i>(4,6)%</i>
(en % du CA)	17,0%	15,9%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>18,5</b>	<b>15,0</b>	<b>(19,0)%</b>
(en % du CA)	9,1%	7,2%	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>12,2</b>	<b>11,6</b>	<b>(5,1)%</b>
(en % du CA)	6,0%	5,6%	
<b>Résultat financier</b>	<b>(4,7)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>6,5%</b>
Impôts	(0,3)	(0,8)	65,7%
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>7,1</b>	<b>5,7</b>	<b>(20,0)%</b>

(1) L'excédent brut d'exploitation (EBE) correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux provisions et amortissements nets des reprises et des charges couvertes par lesdites reprises

### 1.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Lumibird pour l'année 2024 s'établit à 207,1 millions d'euros, soit une progression de 1,7% par rapport à l'année 2023 en données publiées. A périmètre et taux de change constant<sup>(1)</sup>, il progresse de 0,1% par rapport à l'année 2023.

(en millions d'euros)	31/12/2023 Publié	31/12/2024 Publié	Variation Publié	Variation A périmètre et taux de change constants <sup>(1)</sup>
Premier Trimestre	40,9	43,9	+7,5%	+4,5%
Deuxième Trimestre	56,3	54,1	(4,0)%	(6,5)%
Troisième Trimestre	41,8	43,5	+4,0%	+2,6%
Quatrième Trimestre	64,6	65,6	+1,6%	+1,5%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>203,6</b>	<b>207,1</b>	<b>+1,7%</b>	<b>+0,1%</b>
<i>Dont:</i>				
<b>Photonique</b>	100,8	99,4	(1,4)%	(5,4)%
<b>Médical</b>	102,8	107,7	+4,8%	+5,4%

(1) considérant les taux de l'exercice 2023, appliqué au chiffre d'affaires de l'exercice 2024<sup>1</sup>

#### Photonique

L'activité de la Division Photonique est en recul de -1,4% à 99,4 millions d'euros en données publiées (-5,4% à périmètre et taux de change constant), avec un 4<sup>e</sup> trimestre à 32,1 millions d'euros (-7,9% en variation publiée).

L'activité **Défense/Spatial** confirme sa forte dynamique de croissance, avec un chiffre d'affaires en hausse de +20,3% à 45,3 millions d'euros (+20,2% à périmètre et taux de change constants), et de +20,4% à 17,0 millions d'euros au quatrième trimestre.

L'activité **Medtech** affiche une forte croissance de +78,9% à 13,6 millions d'euros (+27,9% à périmètre et taux de change constants, malgré un léger retrait de l'activité au quatrième trimestre de -1,9% à 3,7 millions d'euros).

L'activité **Industriel et Scientifique** affiche un retrait de -13,9% à 27,6 M€ (-14,1% à périmètre et taux de change constants). Le contexte de faible demande des utilisateurs

finiaux s'est prolongé au quatrième trimestre avec un chiffre d'affaires en baisse de -29,8% à 8,3 millions d'euros.

Enfin, l'activité **ETS (Environnement, Topographie, Sécurité)** recule de -45,3% à 12,9 millions d'euros (-45,2% à périmètre et taux de change constants). La reprise ne s'est pas encore matérialisée au quatrième trimestre avec un chiffre d'affaires en recul de -38,8% à 3,2 millions d'euros.

La Division Photonique confirme sur l'année 2024 une activité dynamique en Europe (+11,4%), portée par les marchés Défense/Spatial et Medtech. Le recul dans les zones Amériques et Asie-Pacifique est dû à la baisse des ventes des segments Environnement, Topographie et Sécurité ainsi que Industriel et Scientifique.

#### Médical

La Division Médicale est en croissance de +4,8% à 107,7 millions d'euros (+5,4% à périmètre et taux de





change constants). L'activité au quatrième trimestre ressort en hausse de +12,7% à 33,5 millions d'euros, établissant un nouveau record d'activité trimestrielle. La croissance de la division reste largement portée par l'activité Traitement, en hausse de +6,6% à 83,9 millions d'euros, qui a bénéficié de la dynamique des ventes de produits de prise en charge de la sécheresse oculaire suite à l'obtention des marquages CE (mai 2024) et FDA (septembre 2024).

La Division Médicale termine l'année avec une croissance solide en Europe (+8,7%), alors que la zone Asie-Pacifique est stable sur l'année avec un premier semestre marqué par des blocages administratifs en Chine et une réduction des stocks chez les distributeurs.

L'effet de change a été peu significatif sur l'exercice, avec un impact négatif sur le chiffre d'affaires de -1,1 millions d'euros en 2024.

### 1.2.2. Rentabilité opérationnelle courante

Dans un contexte de marché décrit au paragraphe 1.1.1, le Groupe a extériorisé un niveau d'activité en croissance de +1,7% (données publiées), en deça de ses attentes, tout en maintenant un taux de marge solide (61,7%). Il affiche également un taux d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) et de ROC de respectivement 15,9% et 7,2% du chiffre d'affaires (contre 17% et 9,1% un an plus tôt).

Sur l'exercice 2024, le Groupe réalise un résultat opérationnel courant de 15 millions d'euros (par rapport à 18,5 millions d'euros en 2023). Cette évolution de -3,5 millions d'euros se rationalise de la façon suivante :

Variation de la contribution de Convergent au ROC du Groupe (5 mois 2023, 12 mois 2024) <sup>(1)</sup>	(3,1) M€
Evolution de la marge brute en lien avec l'évolution de l'activité (hors Convergent) <sup>(2)</sup>	+1,1 M€
Evolution des charges externes nettes <sup>(3)</sup>	+0,6 M€
Evolution des charges de personnel <sup>(3)</sup>	(1,5) M€
Progression des dotations aux amortissements <sup>(4)</sup>	(1,5) M€
Autres charges	+0,9 M€

(1) L'activité de Convergent, acquise en août 2023, est un investissement de moyen terme. Les années 2023 à 2025 représentent des années de structuration de l'offre commerciale et de la gamme produits (développement de lasers de forte puissance sur les marchés de l'Urologie et de la Gynécologie, fournitures de lasers à fibre entre les deux branches photonique et médicale), qui devrait conduire cette dernière à trouver son point d'équilibre.

(2) En dépit d'une stagnation de l'activité (hors Contribution de Convergent), à 200,7 M€ en 2024 contre 200,8 M€ en 2023, le Groupe a augmenté son taux de marge, ce dernier passant de 62,1% à 62,7%. Cette évolution est permise grâce à l'effort constant d'optimisation des achats et des gammes, mais également grâce à un meilleur mix produits au niveau des activités. Ceci a conduit à augmenter la marge brute du groupe de 1,1 M€ ;

(3) Les coûts opérationnels nets (hors activité Convergent) ont été maîtrisés (réduction de 0,6 M€), le Groupe ayant réalisé un suivi strict de ces derniers, et entend intensifier l'effort sur 2025 ;

(4) L'augmentation des dotations aux amortissements résulte essentiellement de la mise en amortissements des extensions et amélioration des sites de production réalisés entre 2021 et 2023 (1,6 M€) ainsi que de projets de R&D arrivés à maturité, et pour lesquels le rythme de croisière, en termes de revenus, est attendu à partir de 2025.

### 1.2.3. Rentabilité opérationnelle

Compte tenu d'un résultat opérationnel courant de 15,0 millions d'euros sur 2024, le Groupe affiche un résultat opérationnel de 11,6 millions d'euros (contre 12,2 millions d'euros un an plus tôt).

L'évolution par rapport à l'année précédente (-0,6 million d'euros) est principalement liée à :

- l'évolution du résultat opérationnel courant : -3,5 M€ ;
- l'augmentation sur 2024 des coûts directement rattachés aux opérations de M&A : -0,5 M€ ;
- la variation des coûts de restructuration (Chinook en 2023, Reset en 2024) : +0,8 M€ ;
- la variation, entre 2023 et 2024, de l'impact financier du litige opposant Lumibird SA au propriétaire du bâtiment des Ulis (litige soldé par une indemnité d'éviction de 0,9 millions d'euros) : +3,6 millions d'euros ;
- l'impact des contrôles fiscaux de Quantel Technologies et Keopsys Industries en matière de CFE, de Taxe foncière et de Crédit d'Impôt Recherche : - 0,8 million d'euros
- la variation des produits de cessions d'actifs et dépréciation d'actifs entre 2023 et 2024 (hors mises au rebut d'actifs sur la branche lidar) : -0,2 million d'euros.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a continué à être actif en matière de fusions/acquisitions. En octobre 2024, il a finalisé l'acquisition de la ligne de produits laser nanoseconde commercialisée par Amplitude Laser Group sous la marque Continuum, ainsi que son activité Service associée. Le Groupe explore également la vente potentielle de sa Division Médicale.

### 1.2.4. Résultat financier

Le résultat financier s'établit sur 2024 à -5,0 millions d'euros quand il s'établissait à -4,7 millions d'euros un an plus tôt. Cette variation de -0,3 million d'euros s'explique principalement par :

- l'évolution du résultat de change sur opérations financières pour +1,3 million d'euros ;
- l'augmentation du coût de l'endettement financier net pour -1,5 million d'euros, l'augmentation du quantum de la dette (+1,0 million d'euros) et du taux de l'endettement (+1,1 million d'euros) n'étant que partiellement compensée par l'augmentation des revenus de placement opérés par le Groupe en 2024 (+0,6 million d'euros). La dette brute moyenne passe de 129,6 millions d'euros sur 2023 à 153,1 millions d'euros sur l'exercice 2024, quand le taux annualisé de la dette financière brute s'élève à 4,09% contre 3,23% un an plus tôt ;





### 1.2.5. Résultat net

Compte tenu de l'évolution du résultat opérationnel d'une part, du résultat financier d'autre part, ainsi que de la charge d'impôt (y compris impôt différé) qui évolue en lien avec l'évolution de la rentabilité opérationnelle et la restructuration de la branche Lidar, le Groupe affiche un résultat net de 5,7 millions d'euros.

## 1.3. Synthèse du bilan consolidé

Extrait du bilan consolidé (en millions d'euros)	31/12/2023 Publié	31/12/2024 Publié	Variation
Actifs non courants	207,9	221,1	13,2
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	141,1	137,6	(3,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56,2	71,1	14,9
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>405,2</b>	<b>429,8</b>	<b>24,5</b>
Fonds propres (y.c. intérêts minoritaires)	193,3	198,0	4,7
Passifs non courants	137,8	152,3	14,5
Passifs courants	74,1	79,5	5,4
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>405,2</b>	<b>429,8</b>	<b>24,5</b>

### 1.3.1. Actifs non courants

Les actifs non courants sont principalement constitués de l'actif immobilisé (corporel et incorporel – y compris écart d'acquisition – et financier), et des créances d'impôts à plus d'un an (principalement le Crédit Impôt Recherche et les impôts différés actifs).

En comparaison avec les données au 31 décembre 2023 (publiées), le total des actifs non courants progresse de 13,2 millions d'euros. Cette progression se décompose principalement comme suit :

- 0,5 million d'euros de variation du goodwill porté par Lumibird du fait de l'impact de la variation du cours de la livre sterling sur le Goodwill Halo-Photonics (+0,4 million d'euros) et du cours du dollar australien sur le Goodwill Ellex (-0,9 million d'euros) ;
- + 9,8 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes, les flux nets d'investissement de la période (+28,7 millions d'euros incluant l'acquisition des actifs de l'activité nanoseconde d'Amplitude pour 5,5 millions d'euros) étant partiellement compensés par les sorties d'actifs (-0,4 million d'euros) , les

dotations aux amortissements (-18,2 millions d'euros) et les écarts de conversion et autres variations (-0,3 million d'euros) ;

- +3,2 millions d'euros de créances d'impôts non courantes (incluant les impôts différés actifs), du fait, à hauteur de 3,2 millions d'euros, de la génération des déficits de l'intégration fiscale France et de la constatation de nouvelles différences temporaires, et à hauteur de 1,0 million d'euros de l'évolution de la part à plus d'un an des crédits d'impôts recherche du Groupe.

### 1.3.2. Actifs courants

Les actifs courants, hors trésorerie, s'établissent à 137,6 millions d'euros, en repli de 3,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Cette évolution est liée à la diminution des stocks pour 1,1 million d'euros, des créances clients (0,9 million d'euros) ainsi que des autres actifs courants (-1,5 million d'euros). Cela se traduit par une diminution du besoin en fonds de roulement (BFR), commentée au paragraphe 1.4.1 du présent rapport.





### 1.3.3. Capitaux propres

La variation des capitaux propres (part du Groupe) se décompose comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Groupe
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>193,3</b>
Distribution de dividendes	-
Résultat - Part du Groupe	5,7
Ecart de conversion	0,3
Ecarts actuariels	(0,2)
Actions propres	(0,7)
Actions gratuites	(0,3)
Autres variations	(0,1)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>198,0</b>

### 1.3.4. Passifs courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	128,6	16,5	145,1	142,0	19,0	161,1
Provisions (hors avantages du personnel)	0,2	1,7	1,9	0,1	1,6	1,7
Avantages du personnel	2,6	0,2	2,8	3,2	0,2	3,4
Impôts différés passif	1,8	-	1,8	2,8	-	2,8
Autres passifs	4,6	52,7	57,3	4,3	58,1	62,3
Impôt exigible	-	3,0	3,0	-	0,6	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>137,8</b>	<b>74,1</b>	<b>211,9</b>	<b>152,3</b>	<b>79,5</b>	<b>231,8</b>

Les passifs courants et non courants s'établissent à 231,8 millions d'euros et affichent une progression de +19,9 millions d'euros sur l'exercice. Cette évolution reflète principalement la variation des dettes financières (+16,0 millions d'euros), expliquée ci-dessous, la variation de l'impôt exigible (-2,4 millions d'euros) du fait de la mise en liquidation de la société Halo-Photonics, et des autres passifs (+5 millions d'euros, dont +2,5 millions d'euros d'avances et acomptes reçus de clients).

L'endettement financier net du Groupe, par nature, se présente et évolue comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Dettes auprès des établissements de crédit	95,0	147,8
Emprunts obligataires	39,6	-
Dettes Location financement & dette de Location	9,8	12,4
Avance remboursable / aide	0,2	0,1
Financement des crédits d'impôts	-	-
Autres emprunts et dettes financières (D&C)	0,3	0,7
Concours bancaires courants	0,1	-
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (courantes et non courantes)</b>	<b>145,1</b>	<b>161,1</b>
Trésorerie active	(56,2)	(71,1)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>88,9</b>	<b>89,9</b>
Dont à moins d'un an <sup>(1)</sup>	(39,7)	(52,1)
Dont à plus d'un an	128,6	142,0

(1) La trésorerie active est considérée à moins d'un an

Le Groupe affiche, au 31 décembre 2024, un endettement financier brut de 161,1 millions d'euros (soit +16,0 millions d'euros par rapport à l'endettement financier brut au 31 décembre 2023).





Cette évolution est principalement due à :

- une augmentation des dettes financières portée :
  - . à hauteur de +20,0 millions d'euros par la mise en place de 4 lignes de financement de 5 millions d'euros chacune auprès des banques du pool bancaire, d'une durée de 10 ans, rémunérées au taux Euribor 3 mois + une marge, comprise entre 0,97% et 1,20% pour trois d'entre eux et à taux fixe de 3,62% pour le dernier ;
  - . à hauteur de +6,5 millions d'euros par le tirage de la ligne de financement des acquisitions, refinancée pour 50 millions d'euros ;
  - . à hauteur de +5,6 millions d'euros par l'évolution de la valeur de la dette induite par les contrats de location (nouveaux contrats, révision de la durée probable d'utilisation) ;
  - . à hauteur de +0,7 million d'euros par l'évolution des autres dettes (ICNE, concours bancaires courants...).
- une diminution des dettes financières induite :
  - . à hauteur de -16,8 millions d'euros par les remboursements des dettes (y compris dettes induites par les contrats de location) ;

L'évolution de la trésorerie active est commentée dans le chapitre 1.4.1 du présent rapport.

Il est rappelé que la dette d'acquisition du Groupe a été refinancée le 15 octobre 2024 auprès du pool bancaire du Groupe pour 55,2 millions d'euros (dettes tirées) et 50 millions d'euros (dettes mobilisables). Le montant de cette dette bancaire d'acquisition, d'un montant de 61,7 millions d'euros au bilan du Groupe au 31 décembre 2024 est assortie de deux ratios dont le non-respect entraîne l'exigibilité de la dette :

- un **ratio de levier** (ratio de l'endettement net consolidé sur l'EBE consolidé) ne devant pas excéder un maximum dégressif passant progressivement de 3,50 (borne haute) au 31 décembre 2024 à 2,75 (borne basse) au 31 décembre 2027 et pour lequel :
  - . l'endettement net consolidé désigne, sur une base consolidée la différence entre :
    - . la trésorerie consolidée, représentant la position active des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie ;
    - . l'endettement consolidé, ce dernier désignant l'ensemble des emprunts et dettes assimilées à l'exclusion de toutes dettes subordonnées, majoré dans le même périmètre de consolidation des positions passives des comptes bancaires, des effets portés à l'escompte et non échus, des engagements hors bilan (à l'exclusion des engagements pour retraites, des garanties et cautions accordées dans le cadre de l'exploitation courantes et des couvertures de taux et de change) et des cessions de créance ou d'escompte avec recours ou toute opération d'affacturage avec recours ;
  - . l'EBE consolidé désigne le résultat opérationnel courant consolidé :

- . majoré des dotations nettes aux amortissements et provisions ;
- . diminué des autres produits courants et majoré des autres charges courantes.

Au 31 décembre, le ratio de levier du Groupe s'élevait à 2,7.

- un **ratio de couverture** (ratio de cash-flow consolidé sur le service de la dette) qui doit être supérieur à 1 tout au long du crédit, dans lequel :
  - . le cash-flow consolidé est constitué de l'EBE consolidé du Groupe :
    - . diminué :
      - . des impôts sur les sociétés effectivement acquittés ;
      - . des investissements décaissés ;
      - . de la variation du Besoin en Fonds de Roulement net consolidé ;
      - . de tout produit n'ayant pas vocation à donner lieu à un encaissement ou décaissement et pris en compte dans l'EBE consolidé ;
      - . de tout élément exceptionnel ou extraordinaire (y compris les produits nets de cession d'actifs, d'actions, de droits sociaux ou de fonds de commerce) qui n'entre pas dans le cadre de l'exploitation courante et qui a fait l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement ;
    - . augmenté :
      - . de tout tirage de crédits moyen terme ;
      - . de la somme des autres intérêts et produits financiers de placement et disponibilités et des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement ;
  - . le service de la dette désigne la charge financière consolidée du Groupe :
    - . augmentée du montant du remboursement en principale des dettes financières venant à échéance pendant la période de test considérée ;

Au 31 décembre, Le Groupe affiche un ratio de 1,5.

#### 1.4. Flux Financiers

Sur l'exercice 2024, le Groupe affiche un flux net de trésorerie de +15,0 millions d'euros. Le tableau de flux du Groupe est présenté synthétiquement ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Flux de trésorerie générés par l'activité	20,7	34,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(46,2)	(22,8)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	21,7	3,4
Incidence des variations de taux de change	(0,4)	0,1
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(4,2)</b>	<b>15,0</b>







1.4.1. Flux des activités opérationnelles

Sur l'exercice 2024, le Groupe génère un flux de trésorerie de 34,4 millions d'euros au titre de l'activité (contre 20,7 millions d'euros un an plus tôt). Ce flux, sur 2024, se décompose principalement comme suit :

- +31,0 millions d'euros d'évolution de la marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers, générée par l'Excédent Brut d'Exploitation du Groupe, net des charges directement liées aux effets de périmètre et aux coûts de restructuration et de résolution du litige "Les Ulis" ;
- +5,3 millions d'euros de variation de besoins en fonds de roulement (BFR), variation induite principalement par :
  - . la réduction des stocks (-1,4 million d'euros) ;
  - . la diminution du poste client net des avances (-6,3 millions d'euros) et la légère augmentation du poste fournisseur (+0,5 million d'euros) ;
  - . la progression des autres créances sociales et fiscales pour 1,8 million d'euros (notamment TVA) ;
- -1,9 million d'euros d'impôts décaissés, principalement dans le cadre de la liquidation de la société Halo-Photonics ;

1.4.2. Flux d'investissements

1.4.2.1. Investissements réalisés

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Investissements industriels	25,8	28,8
Investissements financiers	0,3	0,2
<b>INVESTISSEMENTS COMPTABILISES</b>	<b>26,1</b>	<b>30,0</b>
Décaissements sur Investissements industriels acquis	25,6	23,0
Encaissement sur investissements industriels cédés	(0,2)	-
Décaissement sur Investissements financiers acquis	0,3	0,2
Encaissement sur Investissements financiers cédés	0,0	(0,4)
<b>INVESTISSEMENTS DECAISSES</b>	<b>25,6</b>	<b>22,8</b>
Acquisition de filiales/Asset deal - trésorerie nette	20,6	-

La différence entre les investissements comptabilisés et les investissements décaissés correspond :

- aux contrats de location financement ;
- à l'impact des cessions d'immobilisations ;
- à la variation du poste de fournisseurs d'immobilisations.

Sur l'exercice 2024, les investissements industriels comptabilisés du Groupe se sont élevés à 28,8 millions d'euros. Ils concernent principalement :

- les frais de développement activés pour un montant de 11,6 millions d'euros ;
- de nouveaux droits d'utilisation (au travers de contrats de location) pour 5,6 millions d'euros, principalement

en lien avec les contrats de location immobilières du Groupe ;

- des équipements divers pour 4,8 millions d'euros ;
- l'acquisition des activités Nanoseconde d'Amplitude Laser sur la gamme Continuum pour 5,5 millions d'euros (principalement incorporels).

1.4.2.2. Investissements en cours

Au 31 décembre 2024, le montant des investissements en cours comptabilisés s'élève à 0,6 million d'euros et concerne principalement les travaux liés à la construction d'une nouvelle salle blanche sur le site de Lannion.

1.4.2.3. Investissements à réaliser

Hors les investissements en cours précisés ci-dessus, les autres investissements prévus portent sur les investissements courants en R&D et en matériel de fabrication étant précisé que la fabrication requiert assez peu d'investissements spécifiques.

1.4.3. Flux de financement

Les flux de financement du Groupe sont ceux découlant :

- de son endettement (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, intérêts décaissés) :
  - . le Groupe a refinancé sa dette bancaire et obligataire d'acquisition pour un montant de 55,2 millions d'euros tirés et mis en place une ligne de crédit non confirmé d'un montant total de 50 millions d'euros dont 6,5 millions ont été tirés avant le 31 décembre 2024 ;
  - . a souscrit de nouveaux emprunts bancaires pour 20,0 millions d'euros dont le détail est présenté au paragraphe 1.3.4 du présent rapport ;
  - . le Groupe a procédé au remboursement de ses dettes financière, conformément aux échéanciers (-16,7 millions d'euros) ;
  - . le Groupe a supporté 5,3 millions d'euros de charges financières décaissées.
- des autres opérations sur ses actions (actions gratuites, actions propres) pour -0,8 million d'euros.

2. Activité des sociétés du Groupe en 2024

2.1. Résultat de la société Lumibird SA

Lumibird SA agit au sein du Groupe en qualité :

- d'entrepreneur pour l'ensemble des activités du Groupe, orientant les activités de recherche, de production et de commercialisation, et portant les équipes de direction et plus généralement l'ensemble des dépenses liées au développement du Groupe ;
- d'acteur principal dans le cadre d'un contrat spécifique liant le Groupe à un intégrateur de défense ;
- de principale filiale de commercialisation pour les produits lasers, dans la zone EMEA ;
- de holding financière, portant titres de participation et dettes financières. A ce titre, elle assure le financement de ses filiales.





Les résultats de Lumibird SA se présentent synthétiquement comme suit :

Extrait du compte de résultat social (en millions d'euros)	31/12/2023 Publié	31/12/2024 Publié	Variation
Chiffre d'affaires	85,1	78,0	(7,0)
Résultat d'exploitation	(5,3)	(14,2)	(8,8)
Résultat financier	6,1	3,6	(2,5)
Résultat exceptionnel	(0,9)	0,7	+1,6
IS (y compris intégration fiscale)	1,7	2,4	0,7
<b>Résultat net</b>	<b>1,6</b>	<b>(7,4)</b>	<b>(9,0)</b>

Le résultat net s'affiche à -7,4 millions d'euros, en repli de -9,0 millions d'euros. Cette variation se décompose comme suit :

- -8,8 millions d'euros de repli du résultat d'exploitation s'expliquant principalement par :
  - l'évolution de la marge brute de Lumibird SA (-6,9 millions d'euros), en lien avec la baisse du chiffre d'affaires et la mise à jour des prix de transfert découlant de l'évolution des coûts d'exploitation des usines et des filiales de commercialisation ;
  - l'augmentation des dépenses de développement des usines, couvertes par Lumibird SA en sa qualité de prescripteur (-3,4 millions d'euros) ;
  - la réduction des charges de structure pour 1,5 million d'euros.
- -2,5 millions d'euros de variation du résultat financier ; cette évolution résultant principalement de l'augmentation des intérêts sur emprunts, du fait de l'augmentation du quantum et de l'échéance de la couverture de taux sur la dette d'acquisition (-1,4

million d'euros), de la gestion des filiales (dividendes reçus en hausse de 7,4 millions d'euros, dépréciation des titres de participation dans le cadre de la liquidation de Halo-Photonics de -8,1 millions d'euros), de l'impact des effets de change sur les opérations financières (+0,4 million d'euros), de l'impact de la baisse du cours du titre Lumibird SA sur la valeur des actions propres détenues (-0,8 million d'euros).

- +1,6 million d'euros d'amélioration du résultat exceptionnel principalement en lien avec les éléments suivants :
  - En 2023, dans le cadre de la procédure judiciaire en cours suite au congé donné par le bailleur avec refus de renouvellement concernant le site des Ulis, Lumibird SA a provisionné des coûts supplémentaires sur 2024 à hauteur de 0,5 million d'euros.
  - en 2024, l'accord trouvé avec le propriétaire a conduit à la constatation d'une indemnité d'éviction de 0,9 million d'euros.

1

2

3

4

5

6

7

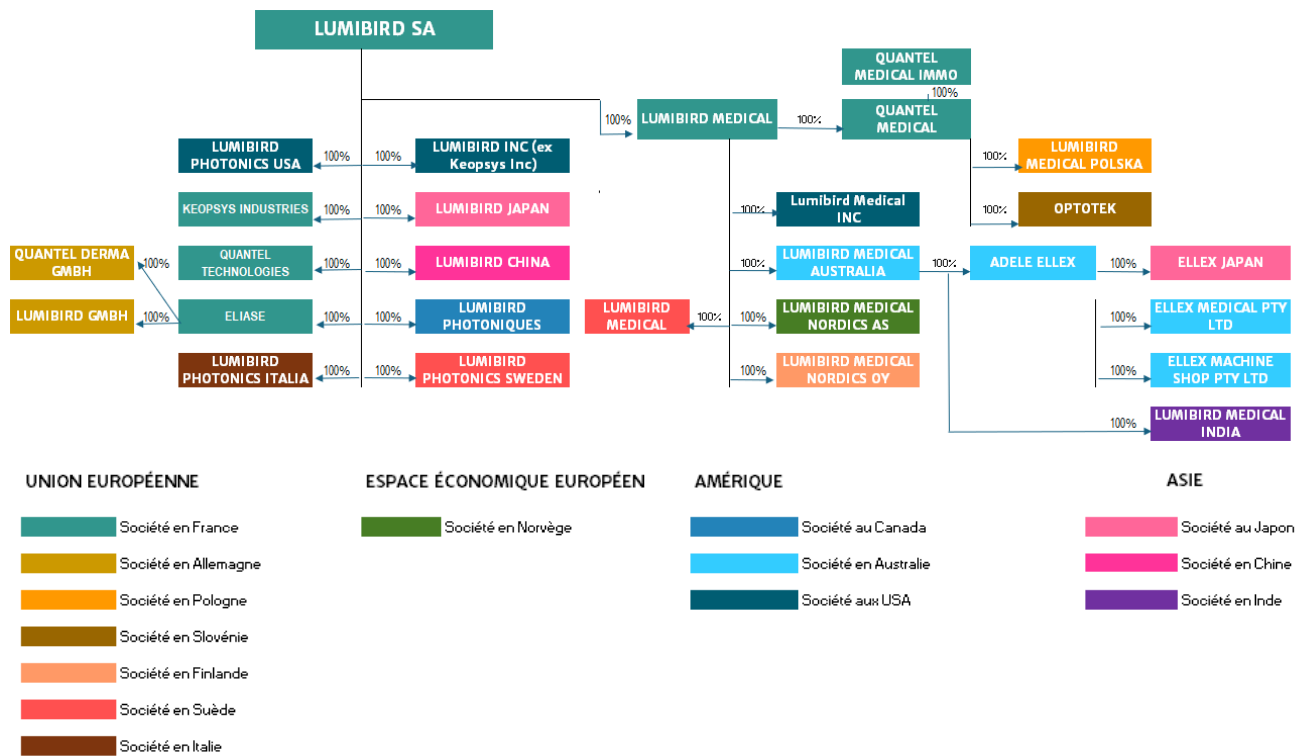






## 2.2. Activité des filiales

### 2.2.1. Organigramme du Groupe au 31 décembre 2024



L'organigramme ci-dessus reflète le Groupe au 31 décembre 2024. Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées, le pourcentage de droits de vote ne diffère pas du pourcentage de capital.

L'organigramme du Groupe vise à refléter l'organisation industrielle et managériale du Groupe.

S'agissant du marché de la photonique :

– les activités de production (Laser, et systèmes Lidar) s'articulent autour des sociétés dédiées à la production que sont :

- **Keopsys Industries**, société basée à Lannion, portant les activités de conception et de fabrication des lasers à fibres et des amplificateurs à fibre développés originellement par Keopsys et LEA Photonics. LEA Photonics a développé une gamme de lasers à fibre et d'amplificateurs optiques pour les réseaux télécoms adaptés aux très longues distances, pour les réseaux complexes des métropoles urbaines et pour la fibre chez l'abonné (FTTH). Cette gamme utilise des composants développés et fabriqués en interne qui permettent de garantir des performances adaptées pour des applications industrielles et médicales. Keopsys Industries a développé une gamme de lasers à fibre impulsions compacts et de fortes énergies utilisant des composants développés et fabriqués en interne et permettant de garantir des performances très adaptées au marché du Lidar, lui permettant de devenir un spécialiste reconnu des technologies Lidar dans les secteurs de la défense, industriel, de la recherche scientifique et spatiale.

La gamme des lasers pulsés proposés par Keopsys Industries comprend :

- l'infrarouge moyen (1,5 micron longueur d'onde à sécurité oculaire) ;

- les longueurs d'onde visible (vert) pour la détection d'obstacles pour le maritime ;
- l'ultraviolet pour la détection d'aérosols ;
- les longueurs d'onde infrarouge moyen (2 microns et au-delà) pour la détection de polluants et les applications de défense.

Keopsys Industries a mis en place un outil industriel performant qui lui permet de fabriquer des produits complexes en volume important et à un coût maîtrisé.

- **Lumibird Photonics USA** (anciennement Quantel USA), société immatriculée dans le Montana, qui, dans sa branche laser, conçoit des lasers nanosecondes complémentaires des lasers fabriqués par Lumibird à Villejust ;
- **Quantel Technologies**, dont l'usine de production est basée à Villejust, qui conçoit des lasers solides et des diodes lasers pour des applications industrielles et scientifiques et pour les secteurs de la défense et du spatial.
- **Lumibird Photonics Sweden**, société immatriculée à Göteborg qui porte des activités télémètres laser de Défense ;
- **Lumibird Photonics Italia**, société immatriculée à Turin, récemment entrée dans le périmètre du Groupe et spécialisée dans la conception et la production de semi-conducteurs et lasers à fibre à forte puissance ;
- **Lumibird Photonics Limitée (ex Lumibird LTD)**, société canadienne qui, à l'issue de la transformation opérée par le Groupe en 2023 porte, sur son site de Montreal, des activités de





développement ciblées.

- les activités de commercialisation des produits lasers et systèmes Lidar sont désormais pilotées par Lumibird qui gère :
  - . le marché EMEA en direct, ou au travers de sa filiale **Lumibird GMBH** pour les activités de SAV en Allemagne ;
  - . le marché asiatique en direct ou au travers de ses filiales **Lumibird Japan** (partenaire historique acquis le 24 mars 2017) et **Lumibird China** (créé en juillet 2018), opérant sur un marché pour lequel la présence et les relations locales sont un facteur clé de développement ;
  - . le marché américain, au travers de **Lumibird Inc.**, composée d'ingénieurs technico-commerciaux qui commercialisent l'ensemble de la gamme laser et accompagnent les clients et les prospects dans la définition de leurs besoins et des réponses techniques qui peuvent être développées.
- les activités de la **Division Médicale** sont animées par **Quantel Médical**, filiale créée en 1994 et basée à Cournon d'Auvergne, qui conçoit les produits destinés à l'ophtalmologie (lasers pour le traitement et échographes pour le diagnostic), et en assure la commercialisation à travers son réseau mondial constitué de plus de 100 distributeurs. Outre ce réseau de distribution, Quantel Médical s'appuie sur :
  - . **Optotek Medical**, société slovène acquise en 2019, spécialisée dans le développement de solutions lasers et optiques pour des applications médicales ;
  - . **Lumibird Medical Polska**, société de distribution créée en 2018 pour adresser les marchés d'Europe de l'Est ;
  - . **Lumibird Medical OY, Lumibird Medical AB et Lumibird Medical AS**, sociétés de distribution respectivement basées en Norvège, Finlande et Suède et adressant les marchés d'Europe du Nord ;
  - . **Ellex Medical Pty et Ellex Machine Shop**, sociétés australiennes qui conçoivent, fabriquent et distribuent les produits de la gamme Ellex en Australie ;
  - . **Lumibird Medical Japan (Japon), Lumibird Medical Inc.** (regroupement de Quantel Medical Inc. et Ellex USA) (Etats-Unis), sociétés de commercialisation du secteur médical adressant respectivement les marchés asiatiques et d'Amérique du Nord.

Par ailleurs, le Groupe comprend également les sociétés suivantes :

- **Lumibird Medical**, holding de tête de la Division Médicale, ayant vocation à animer l'ensemble de cette division ;
- **Quantel Médical Immo**, société civile immobilière qui détient l'immobilier du site de production de Cournon d'Auvergne, siège de l'activité « Médical » du Groupe ;
- **Quantel Derma GMBH**, anciennement dénommée Wavelight Aesthetic GmbH. Cette société, acquise en septembre 2007, est basée à Erlangen près de Nuremberg en Allemagne. Depuis la cession de la division dermatologie en août 2012, cette société n'a plus d'activité et sa liquidation sera effective début 2025 ;

- **Eliase**, société constituée en 2018 dans le cadre des opérations de réorganisation qui ont été réalisées en 2019 et qui sont décrites au paragraphe 1.2 du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui n'a pas encore d'activité à ce jour ;
- **Halo-Photonics**, société basée à Leigh, acquise en 2019, désormais sans activité suite au transfert de son activité sur le site de Keopsys Industries et dont la liquidation sera effective début 2025.

Les chiffres clés des principales filiales de Lumibird au 31 décembre 2024 vous sont présentés dans les annexes aux comptes sociaux, dans le paragraphe « titres de participation ».

### 2.2.2. Variation de périmètre au cours de l'exercice 2024

Il n'y a eu aucune variation de périmètre au cours de l'exercice 2024. L'acquisition de la gamme de produits Continuum auprès du Groupe Amplitude Laser, annoncé le 21 octobre 2024 s'est faite au travers d'un rachat d'actifs.

## 3. Relations entre Lumibird et ses filiales

### 3.1. Dirigeants communs

À la date du présent rapport, Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de Lumibird est également :

- président de Lumibird Photonics USA, Lumibird Medical USA, Lumibird Inc., Lumibird Photonics Sweden ;
- directeur Général de Keopsys Industries ;
- représentant permanent de Lumibird, elle-même présidente des filiales Quantel Medical, Keopsys Industries, Quantel Technologies, Eliase, Lumibird Médical ;
- directeur de Optotek, Lumibird Japan, Lumibird China, Lumibird Photoniques Limitée, Lumibird Medical Australia, Adèle Ellex et Ellex Japan ;
- administrateur Unique de Lumibird Photonics Italia SRL ;
- gérant de Lumibird GmbH.

### 3.2. Accords techniques ou commerciaux

Compte tenu de l'organisation du Groupe, dans lequel la société Lumibird assure tout à la fois un rôle de holding et de société de commercialisation principale, les accords suivants existent au sein du Groupe :

- convention de prestations de services entre Lumibird et l'ensemble de ses filiales directes, portant sur l'encadrement du Groupe et l'exécution de missions commerciales, financières et administratives ;
- convention d'approvisionnement entre Lumibird et ses usines de production des activités Laser, au titre de laquelle Lumibird SA commande exclusivement auprès de ses filiales les lasers scientifiques et industriels qu'elle vend en direct ou au travers de ses filiales de commercialisation dans la zone Asie ou aux Etats-Unis ;
- convention de gestion de trésorerie entre Lumibird d'une part et l'ensemble de ses filiales ;
- convention d'intégration fiscale dont Lumibird est la tête d'intégration (se référer au paragraphe 3.3 du présent rapport).

1

2

3

4

5

6

7





Par ailleurs, au cours de l'exercice 2024 :

- les usines du Groupe (Keopsys Industries, Lumibird Photonics USA, Quantel Technologies, Optotek Medical) ont vendu, et continuent à vendre aux autres usines, des composants et lasers industriels ou médicaux fabriqués sur leurs lignes de production pour les besoins de production des usines acheteuses ;
- les usines du Groupe (Keopsys Industries, Lumibird Photonics USA, Quantel Technologies, Quantel Medical, Optotek Medical, Ellex Medical Pty) ont vendu et continuent à vendre aux filiales de commercialisation des composants servant à la constitution de stock de réparation et de vente de pièces détachées ainsi que pour les sociétés du périmètre médical, des matériels médicaux revendus sur les marchés de prédilection de ses filiales de commercialisation.

Enfin, il est rappelé que la convention d'animation conclue avec la société ESIRA, actionnaire majoritaire et holding animatrice du Groupe Lumibird, dont l'objet est d'assister le Groupe Lumibird dans la définition et la mise en place de sa stratégie globale (et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2019) a continué à s'appliquer. Cette convention ne donne pas lieu à rémunération.

### 3.4. Caution, avals et garanties

#### 3.4.1. Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante (K€)

Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante	2023	2024
Créances cédées non échues	-	-
Cautions données sur des marchés	-	-
Nantissements d'actifs incorporels et corporels	-	-
Nantissements de titres	-	-
Sûretés réelles	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-

#### 3.4.2. Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement (K€)

Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement	2023	2024
Créances professionnelles cédées	-	-
Cautions ou lettres d'intention	900	900
Gages et nantissements d'actifs incorporels et corporels	20 265	20 363
Gages et nantissements de titres	140 000	105 200
Privilèges de prêteurs de deniers	5 742	5 742
Sûretés réelles	166 007	131 305
<b>TOTAL</b>	<b>166 907</b>	<b>132 205</b>

Les cautions mentionnées correspondent à celles données par Lumibird SA à la Banque Populaire du Massif Central pour couvrir toutes les lignes de financement court terme de Quantel Medical, pour un montant maximum de 900 K€.

Toutes les sûretés ci-dessus mentionnées couvrent des dettes portées au bilan. Le montant indiqué correspond au montant total de l'engagement donné au moment de la conclusion des emprunts sous-jacents. Le capital restant

### 3.3. Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale chaque fois que cela est possible :

- en France :

Un périmètre d'intégration a été constitué : sont incluses dans le régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement à au moins 95% par la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Groupe fiscal ayant comme tête de Groupe la Société, celle-ci dispose au 31 décembre 2024 de 12,7 millions d'euros de déficits (contre 5,5 millions d'euros un an auparavant).

- en Australie :

Un Groupe d'intégration fiscale a été créé par Lumibird Médical Australia : sont incluses dans le régime toutes les sociétés commerciales australiennes détenues directement ou indirectement par Lumibird Medical Australia.

- en Suède :

Un Groupe d'intégration fiscale a été créé entre Lumibird Photonics Sweden et Lumibird Medical Nordics Sweden.

dû des emprunts couverts par ces engagements s'élève au 31 décembre 2024 à 75 855 K€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de structuration de sa dette d'acquisition, la Société a reçu l'engagement de son pool bancaire de financer à hauteur de 50,0 millions d'euros supplémentaires (enveloppe non confirmée) des opérations de croissance externe de cibles autorisées. Cette enveloppe a été tirée à hauteur de 6,5 millions d'euros pour l'acquisition de la gamme produits





Continuum.

### 3.4.3. Opérations avec des apparentés

Pour une description des accords passés entre Lumibird et ses filiales, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 3.2 du présent rapport.

## 4. Autres informations

*Prêts inter-entreprises et délais de règlement*

*Fournisseurs, factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441-4 I. 1° du Code de commerce*

		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>	Nombre de factures	-	-	-	-	-	95
	Montant total des factures concernées (TTC) en K€	-	713	-	-	-	713
	% du montant total des achats de l'exercice	-	1%	-	-	-	1%
<b>B - Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>	Nombre de factures exclues						-
	Montant total des factures exclues						-
<b>C - Délais de paiement de référence utilisés</b>	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Légal : France : 45 jours net / contractuel Étranger : 30 jours net					

*Clients, factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441 I. 2° du Code de commerce*

		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>	Nombre de factures						112
	Montant total des factures concernées (TTC)	-	2 305	524	756	6 669	10 254
	% du montant total des ventes de l'exercice	-	3%	1%	1%	8%	12%
<b>B - Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>	Nombre de factures exclues						-
	Montant total des factures exclues						-
<b>C - Délais de paiement de référence utilisés</b>	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Contractuel : France et Étranger : 30 jours net					

Les retards de paiement mentionnés dans le tableau ci-dessus sont principalement liés :

- pour 9,3 millions d'euros, aux factures émises vis-à-vis de filiales intragroupes dont le règlement est assuré pour 2025 ;
- pour 1,0 million d'euros à des factures intégralement couvertes par les avances et acomptes enregistrés au passif.

*Pratiques anti-concurrentielles*

Il est précisé que ni la Société, ni aucune entité du Groupe, n'a fait l'objet de poursuites ou condamnations pour pratiques anti-concurrentielles au cours de son existence.

Il est précisé qu'à la date du présent rapport, la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant. Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, il vous est rendu compte dans les tableaux ci-après, de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes et créances de la Société à l'égard de ses fournisseurs et clients par date d'échéance.

*Fournisseurs, factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441-4 I. 1° du Code de commerce*

		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>	Nombre de factures	-	-	-	-	-	95
	Montant total des factures concernées (TTC) en K€	-	713	-	-	-	713
	% du montant total des achats de l'exercice	-	1%	-	-	-	1%
<b>B - Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>	Nombre de factures exclues						-
	Montant total des factures exclues						-
<b>C - Délais de paiement de référence utilisés</b>	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Légal : France : 45 jours net / contractuel Étranger : 30 jours net					

*Clients, factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, article D.441 I. 2° du Code de commerce*

		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>	Nombre de factures						112
	Montant total des factures concernées (TTC)	-	2 305	524	756	6 669	10 254
	% du montant total des ventes de l'exercice	-	3%	1%	1%	8%	12%
<b>B - Factures exclues du A relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>	Nombre de factures exclues						-
	Montant total des factures exclues						-
<b>C - Délais de paiement de référence utilisés</b>	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Contractuel : France et Étranger : 30 jours net					

## 5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe a poursuivi ses efforts orientés vers la mise au point de nouveaux produits et l'amélioration des produits existants.

Le montant brut des dépenses engagées sur des projets de développement, qu'ils soient autofinancés, subventionnés, éligibles ou non au Crédit d'Impôt Recherche ou équivalent, au cours de l'exercice 2024, s'élève à 22 millions d'euros, dont 12,0 millions ont été activés et 7,1 millions ont été comptabilisés en charges de l'exercice.





## 6. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

### 6.1. Faits postérieurs à la clôture

A la date du présent rapport de gestion, la Société n'a pas connaissance de changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis le 31 décembre 2024.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

### 6.2. Événements récents

Les événements majeurs intervenus depuis le début de l'exercice 2025 ainsi que le contexte économique actuel et projeté ne modifient pas l'appréciation du Groupe Lumibird sur les principaux risques et incertitudes pesant sur ses activités ou son risque client.

### 6.3. Stratégie

Après 3 années de forts investissements, le Groupe a l'ambition de bénéficier des tendances porteuses de ses marchés. Il entend s'appuyer sur sa capacité d'innovation et de production, renforcée par l'intégration croissante de technologies clés, et sur une offre de produits adaptée et compétitive.

Pour plus d'informations sur le modèle d'affaires du Groupe, le lecteur est invité à se référer au rapport de durabilité du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### 6.4. Perspectives d'avenir et information sur les tendances

Sous l'effet combiné de marchés porteurs et de capacités industrielles renforcées par l'ambitieux programme d'investissement de ces dernières années, Lumibird anticipe une poursuite de la dynamique de ses activités, et plus spécifiquement sur la Défense/Spatial et le Médical.

Le Groupe conserve sa trajectoire de croissance portée par la dynamique de ses marchés clés : Défense/Spatial, Médical et Lidar où la demande est forte à court et moyen-terme.

Les activités CONVERGENT acquises courant 2023 apportent au Groupe du chiffre d'affaires sur une nouvelle gamme de lasers à fibre ainsi que des technologies clés dans les semi-conducteurs. Cette acquisition, au même titre que le développement de la fibre à Lannion, constituent des briques technologiques qui vont permettre au Groupe d'accélérer sa verticalisation dans les années à venir et renforcer son développement rentable. Les activités CONVERGENT permettent également, avec les lasers à fibre de forte puissance pour le civil, de développer de nouvelles activités médicales en dehors de l'ophtalmologie. Les activités CONVERGENT n'étaient pas rentables (EBITDA négatif) sur 2023 et 2024. La mise en place de synergies et le développement des ventes devront permettre de hisser ces activités sur les standards de performance financière conformes à ceux du Groupe dans les années à venir.

## 7. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le Groupe opère dans un environnement réglementaire complexe et évolutif. Selon la division, l'entité juridique et la juridiction concernées, le Groupe peut être soumis aux réglementations relatives aux matériels de guerre et au contrôle des exportations de manière plus générale pour les produits lasers. En outre, la commercialisation de produits médicaux répond à des exigences strictes des autorités compétentes. Le Groupe est également soumis dans l'exercice de ses activités à une réglementation environnementale de plus en plus contraignante.

### 7.1. Réglementation applicable à l'exportation de produits lasers par le Groupe

Les activités de la division Photonique du Groupe imposent le respect des législations nationales, européennes et internationales relatives aux matériels de guerre, au contrôle des exportations, aux mesures de sanctions et d'embargo. Le Groupe veille à mener des activités et implanter des procédures internes en conformité avec ces différentes réglementations.

En raison de la structure et des activités internationales de la Division Photonique, le Groupe doit pouvoir maîtriser l'ensemble des réglementations applicables où les produits sont fabriqués, et notamment au regard des pays de destination finale. Cela implique donc le respect des législations nationales française, suédoise, italienne et états-unienne, mais aussi au niveau international avec les réglementations européennes ou les résolutions des Nations-Unies.

La maîtrise de ces réglementations assure des activités et un développement à l'export en conformité avec les exigences des autorités de contrôle.

#### 7.1.1. Réglementation liées aux activités de défense

Parmi ses produits les plus sensibles, le Groupe offre des solutions répondant à des utilisations spécifiquement militaires, et donc sujettes aux réglementations relatives aux matériels de guerre. En France, ce sont les activités de fabrication, commercialisation et d'exportation qui nécessitent l'obtention d'autorisations préalables. En 2024, le Groupe a renforcé ses compétences et son fonctionnement interne dans ce domaine. En Suède, les activités 100% défense de Lumibird Photonics Sweden sont réglementées par la loi suédoise, Lagen (1992:1300) om krigsmateriel et le règlement Förordningen (1992:1303) om krigsmateriel. La maîtrise de Lumibird Photonics Sweden dans ce domaine a été reconnue en 2024 par un client et acteur majeur de la défense. Aux Etats-Unis, certaines activités sont soumises à la réglementation « ITAR » (*International Traffic in Arms Regulations*). Au-delà des activités export de chacune des entités opérationnelles, ce sont aussi les synergies et interactions intra-groupe qui peuvent être soumises à ces différentes réglementations.

Conscient de l'impact des contraintes export sur certains marchés et produits, le Groupe veille et participe au développement et à la fabrication de produits souverains contribuant au renforcement des capacités nationales et européennes.







### 7.1.2. Réglementations relatives aux biens à double usage

En dehors des applications spécifiquement militaires, le Groupe offre un catalogue de produits pouvant entrer dans les régimes de contrôle des biens en double usage. Pour les biens fabriqués en Europe, le Groupe réalise ses analyses de classement au regard du Règlement (UE) 2021/821 et son annexe I. Certaines configurations peuvent entrer dans la catégorie 6A005 des lasers, mais la plupart des produits standard (hors défense) ont des performances ou caractéristiques en deçà des seuils de contrôle, et trouvent des applications diverses. Lorsque nécessaire, le Groupe engage les démarches afin d'obtenir les autorisations d'exportation de bien à double usage, particulièrement en France auprès du Service des biens à double usage (SBDU). Quand les schémas commerciaux le permettent, le Groupe privilégie l'utilisation d'autorisations générales afin de fluidifier les échanges vers les clients implantés dans les pays partenaires de l'Union Européenne. Les produits standards fabriqués aux Etats-Unis sont soumis à la réglementation EAR (*Export Administration Regulations*) dont les mécanismes de contrôle sont plus étendus qu'en Europe. Cependant, une grande majorité de ces produits entrent dans les classifications de contrôle du plus bas niveau, pour lesquels des licences d'exportation ne sont pas nécessaires.

### 7.1.3. Sanctions et embargo

Le Groupe doit rester vigilant et mener des activités conformes aux mécanismes internationaux relatifs aux sanctions et aux embargos, notamment dans le contexte de l'élargissement des sanctions UE à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie, mais aussi pour les pays sous embargo militaire.

## 7.2. Réglementation applicable à la commercialisation de produits médicaux par le Groupe

Outre les règles relatives à l'exportation de produits lasers, le Groupe est également soumis à des réglementations sur la commercialisation de produits médicaux auprès du public.

En Europe, les produits conçus et fabriqués par la Division Médicale doivent être conformes aux exigences du Règlement 2017/745/UE du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux, en vigueur depuis le 26 mai 2021 et du règlement 2023/607 du 15 mars 2023. Ces exigences essentielles tiennent principalement à la sécurité d'utilisation des produits par les utilisateurs et imposent des obligations au Groupe de tests et de transparence de ses produits médicaux, avant toute mise sur le marché, ainsi que de suivi de sécurité et de traçabilité des dispositifs post-commercialisation.

Aux Etats-Unis, les produits de la Division Médicale fabriqués et commercialisés par le Groupe sur le territoire américain sont systématiquement soumis à l'exigence d'obtention d'une homologation par la « FDA » (Food and Drug Administration). Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'une procédure simplifiée dite « 510K » qui se réfère à des homologations existantes de produits considérés comme équivalents. Cette procédure d'homologation nécessite la rédaction d'un dossier qui comprend la description du produit et de sa structure technique ainsi que les résultats d'un certain nombre de tests assurant la compatibilité du produit avec les normes techniques et de sécurité en vigueur pour le patient et le personnel soignant. Usuellement le processus dure trois mois mais les éventuelles questions posées par la FDA peuvent rallonger ce délai.

En Australie, le DFAT (Department of Foreign Affairs and Trade) impose un contrôle strict des exportations vers certains pays. A cet effet, Ellex a mis en place un process

interne de conformité avec ces règles. Certains pays sont sous embargo, d'autres nécessitent l'obtention d'une autorisation.

Enfin, les produits de la Division Médicale du Groupe sont également soumis aux normes techniques internationales permettant la certification des produits. Les principales exigences sont détaillées dans la norme médicale IEC n°60601-1 et complétées par d'autres normes spécifiques ou relatives à la catégorie du produit médical (par exemple, norme médicale IEC n°60601-2-22 pour les lasers). Par ailleurs, en tant que concepteur et fabricant de produits médicaux, la division Médicale a également l'obligation de respecter les dispositions organisationnelles de la norme ISO 13485, relative aux exigences des systèmes de management de la qualité (SMQ), et celles relatives au MDSAP (Medical Device Single Audit Program) pour la commercialisation des produits aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil, au Japon et en Australie.

## 7.3. Réglementation environnementale applicable aux produits du Groupe

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est tenu de respecter certaines réglementations ayant trait à la protection de l'environnement restreignant notamment l'usage, le stockage ou le rejet dans la nature de substances chimiques ou dangereuses utilisées pour la fabrication de produits lasers. Les principaux textes applicables en la matière sont la Directive (UE) n°2011/65 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (dite directive « RoHS »), modifiée par la Directive (UE) n°2015/863 du 31 mars 2015 dont les dispositions sont entrées en vigueur le 22 juillet 2019 pour les produits de la Division Photonique et le 22 juillet 2021 pour les produits de la Division Médicale et le Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (dite règlement « REACH ») modifié par le règlement n°2021/979 du 17 juin 2021 dans l'Union européenne ainsi que l'ACPEIP (Administration pour le contrôle de la pollution causée par les produits d'information électronique) de 2006 en Chine.

Le Groupe est en outre tenu de respecter des obligations de collecte, de démantèlement et de recyclage des composants électriques et électroniques en fin de vie, au titre de la Directive (CE) n°2012/19/EU du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012.

## 8. Affectation des résultats

### 8.1. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit une perte d'un montant de 7 245 712 euros au compte de report à nouveau dont le solde positif sera ainsi porté de 84.780.630 euros à 77.534.918 euros.

Il sera également proposé de virer du compte "report à nouveau" au compte "réserves diverses" la somme de 57.534.918 euros (pour le porter à 57.597.247 euros) et de conserver le solde, soit 20.000.000 euros en compte "report à nouveau".

### 8.2. Dividendes

La Société n'a pas déclaré ni payé de dividendes sur ses actions au cours des trois derniers exercices. Elle n'a pas l'intention d'en distribuer au titre de l'exercice 2024.

La Société n'a pas fixé de politique particulière en matière de distribution de dividendes. Elle se réserve la possibilité d'offrir à ses actionnaires le choix du paiement du dividende en actions dans l'hypothèse où elle déciderait une distribution de dividendes.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7







## 9. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ LUMIBIRD SA

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices :

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital	22 467	22 467	22 467	22 467	22 467
Nombres d'actions ou parts sociales en capital	22 466 882	22 466 882	22 466 882	22 466 882	22 466 882
<b>Opérations et résultats d'exercice</b>					
Chiffre d'affaires	65 017	74 993	84 923	85 072	78 045
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	76 565	2 494	968	2 312	1 149
Impôts sur les résultats	403	1 195	1 729	1 746	2 413
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	75 904	3 829	470	1 594	(7 427)
Résultat distribué	-	-	-		
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,43	0,16	120,02	180,64	158,56
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,38	0,17	20,90	70,95	(330,60)
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	134	62	66	74	74
Montant de la masse salariale	3 703	4 898	6 334	6 750	6 541
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 841	2 184	3 020	2 853	2 780

## 10. FILIALES ET PARTICIPATIONS

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Le tableau des filiales et participations est présenté dans l'annexe aux comptes sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article R.233-19 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a procédé, au cours de l'exercice écoulé, à aucune aliénation en application des dispositions de l'article L.233-29 du Code de commerce relatif aux participations réciproques.

## 11. ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le Conseil d'administration a procédé le 21 septembre 2021 à l'attribution gratuite d'un nombre de 291 000 actions de la Société au profit de 84 salariés de la Société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. La date d'acquisition définitive des actions gratuites a été fixée à la date d'arrêté des comptes annuels relatifs à l'exercice 2023 par le Conseil d'administration, soit une période d'acquisition de plus de 2 ans, sous réserve que :

- le bénéficiaire ait été de façon continue et ininterrompue, au cours de la période d'acquisition, et soit, au terme de la

période d'acquisition, titulaire d'un contrat de travail valide au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; et

- les conditions de performance fixées par le Conseil d'administration soient atteintes.

Les conditions de performance pour ce plan n'ayant pas été atteintes au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 12 mars 2024, constaté la caducité des 291 000 actions gratuites qui ont été initialement attribuées et décidé qu'aucune de ces actions gratuites ne donnerait lieu à acquisition définitive.

Enfin, le Conseil d'administration a procédé le 9 décembre 2022 à l'attribution gratuite d'un nombre de 60.000 actions de la Société au profit d'un salarié d'une société liée à la Société au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Ces actions gratuites feront l'objet d'une acquisition définitive en deux tranches : à hauteur de 20% des actions attribuées, à la date d'arrêté des comptes annuels relatifs à l'exercice 2024 par le Conseil d'administration et pour le solde de 80%, à la date d'arrêté des comptes annuels relatifs à l'exercice 2026 par le Conseil d'administration. Par ailleurs, l'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence et des conditions de performance en ligne avec les précédents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'administration.





Il est renvoyé sur ce point aux informations présentées dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi pour l'exercice 2022 en application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, disponible sur le site internet de la Société ([www.lumibird.com](http://www.lumibird.com)) dans la rubrique « Finance / Information réglementée ».

La valeur des plans d'attribution a été déterminée de la manière suivante :

Plan d'actions gratuites	Earn-out Innoptics du 22/09/2022	Plan du 9/12/2022
Nombre d'actions gratuites totales attribuées (A)	40 000	60 000
Date du conseil décidant l'attribution	n/a	9/12/2022
Fin de la période d'acquisition	31/12/2026	Pour 20% arrêté cptes 2024 Pour 80% arrêté cptes 2026
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	20,0	15,4
Forfait social (C)		20%
Valeur du plan à l'issue de la période d'acquisition (A*B*(1+C))	799 600	-
Nombre d'actions gratuites annulées / refusées	-	-
Nombre d'actions restantes au 31/12/2024	17.776	60 000

En 2024, l'impact des plans dans les comptes du Groupe s'élève à 274.882 €.

En 2023, l'impact des plans dans les comptes a été déterminé *pro rata temporis* sur la période d'acquisition et s'élève à -1.498.707 € (du fait de l'annulation de la charge cumulée sur le plan du 21/09/2021 pour 1 846 718 €).

Enfin, les salariés ne détiennent directement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

## 12. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### 12.1. Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société s'élève à 22 466 882 €. Il est divisé en 22 466 882 actions de 1€ de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie. À la date d'élaboration du présent rapport, celui-ci demeure inchangé.

### 12.2. Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Au 31 décembre 2024, sur les 22 466 882 actions composant le capital social, 11 673 595 actions bénéficiaient du droit de vote double.

Au 31 décembre 2024, sur les 60.000 actions gratuites attribuées au bénéficiaire le 9 décembre 2022, 60.000 sont encore en vigueur. Toutefois, compte tenu des prévisions du Groupe pour les années futures, le nombre d'actions provisionnées a été ramené à zéro. Aucune dotation n'a été constatée sur 2024.

### 12.3. Valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès à terme à son capital ou au capital de l'une des sociétés du Groupe.

### 12.4. Bilan des opérations réalisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé

Conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et L.225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées dans le cadre de programmes de rachat d'actions autorisés.

Il est rappelé qu'aux termes de sa 16<sup>ème</sup> résolution, l'assemblée générale mixte du 29 avril 2024 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 18 mois, avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales et réglementaires, à acheter et/ou faire acheter des actions de la Société, dans les conditions prévues par les articles L.22-10-62 et L.225-210 et suivants du Code de commerce, notamment en vue :

- d'assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur ; ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la Société, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, par voie de réduction de capital social, en application de l'autorisation de réduire le capital donné





par l'assemblée générale réunie le 28 avril 2023, dans sa 17<sup>e</sup> résolution, ou le cas échéant en vertu d'une résolution de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ; ou

- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) ou pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou, de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entité du Groupe ; ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire.

Les achats d'actions réalisés en vertu de cette autorisation, doivent être exécutés dans la limite d'un prix unitaire d'achat maximum de 50 euros sous réserve des

Les actions Lumibird ont été achetées/vendues dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur, aux conditions de prix suivantes :

Nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2024	44 703
Nombre de titres achetés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	76 802
Nombre de titres vendus du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	75 084
Cours moyen des achats	10,91 €
Cours moyen des ventes	13,46 €
Prix de revient moyen unitaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2024	9,42 €

### 12.5. Engagement de conservation des actionnaires dirigeants

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent rapport, d'engagement de conservation conclu par l'un quelconque de ses actionnaires dirigeants.

### 12.6. Information sur la part du capital de Lumibird faisant l'objet de nantissements

Le 25 juillet 2019, la société ESIRA, actionnaire de référence de la Société a consenti un nantissement sur 3.185.715 actions ordinaires qu'elle détient dans la Société

ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions a été fixé à 50 000 000 euros.

À la date de chaque rachat, le nombre total d'actions ainsi rachetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) ne doit pas excéder 10% des actions composant le capital de la Société à cette date. Le total des actions détenues par la Société à une date donnée ne peut dépasser 10% du capital existant à cette même date.

Cette autorisation a été mise en œuvre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société Louis Capital Markets.

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, nous vous précisons que le montant des sommes initialement affectées par la Société au contrat de liquidité s'élève à 50 000 euros.

Au 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 44 703 actions Lumibird ;
- 96 154,23 euros en espèces.

en garantie d'un contrat de prêt. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres nantissements sur ses actions.

### 12.7. Pactes – Conventions d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou convention auxquels la Société est partie et susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.





## 12.8. Évolution du capital et de l'actionariat de Lumibird

### 12.8.1. Évolution du capital social de Lumibird au cours des trois derniers exercices

Date	opération	Nb. actions avant	Nb Action émises	Nb actions après	Primes d'émission	Nominal	Capital social
-	-	-	-	-	-	-	-

La capital social de Lumibird n'a fait l'objet d'aucune modification au cours des trois derniers exercices.

### 12.8.2. Évolution de l'actionariat de Lumibird au cours des trois derniers exercices

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2022				Situation au 31 décembre 2023			
	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote <sup>(1)</sup>	% de droit de vote <sup>(2)</sup>	Nb d'actions	% de capital	Droits de vote <sup>(1)</sup>	% de droit de vote <sup>(2)</sup>
ESIRA <sup>(3)</sup>	11 667 290	51,93%	17 911 080	62,11%	11 617 290	51,71%	23 234 580	68,33%
Employés du Groupe	170 003	0,76%	210 459	0,73%	162 878	0,72%	203 213	0,61%
Auto-détention	174 448	0,78%	-	-	386 506	1,72%	-	-
Public	8 041 079	35,79%	8 301 734	28,79%	7 906 333	35,19%	8 168 967	24,02%
7 Industries Holding B.V. <sup>(4)</sup>	1 706 649	7,60%	1 706 649	5,92%	1 706 649	7,60%	1 706 649	5,02%
AMIRAL GESTION <sup>(5)</sup>	707 413	3,15%	707 413	2,45%	687 226	3,06%	687 226	2,02%
<b>TOTAL</b>	<b>22 466 882</b>	<b>100 %</b>	<b>28 837 335</b>	<b>100 %</b>	<b>22 466 882</b>	<b>100%</b>	<b>34 000 635</b>	<b>100%</b>

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2024				Situation au 1 <sup>er</sup> mars 2025			
	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote <sup>(1)</sup>	% de droit de vote <sup>(2)</sup>	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote <sup>(1)</sup>	% de droit de vote <sup>(2)</sup>
ESIRA et CLERVIE <sup>(3)</sup>	11 561 095	51,46%	22 928 385	68,07%	11 561 095	51,46%	22 928 385	68,07%
Employés du Groupe	131 453	0,59%	167 406	0,50%	124 028	0,55%	159 981	0,48%
Auto-détention	456 500	2,03%	-	-	457 650	-	-	-
Public	8 109 425	36,09%	8 379 582	24,87%	8 212 469	36,55%	8 482 836	25,18%
7 Industries Holding B.V. <sup>(4)</sup>	1 391 138	6,19%	1 391 138	4,13%	1 391 138	6,19%	1 391 138	4,13%
AMIRAL GESTION <sup>(5)?</sup>	817 271	3,64%	817 271	2,43%	720 502	3,20%	720 502	2,14%
<b>TOTAL</b>	<b>22 466 882</b>	<b>100 %</b>	<b>33 683 977</b>	<b>100 %</b>	<b>22 466 882</b>	<b>100%</b>	<b>33 682 842</b>	<b>100%</b>

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale des actionnaires

(2) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, soit sur un nombre total de droits de vote réels de 28.837.335 au 31 décembre 2022, 34.000.635 au 31 décembre 2023 et 33 683 977 au 31 décembre 2024.

(3) La société ESIRA est une société par actions simplifiée, dont le capital est détenu à 85% par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société. La société Clervie est une société par action simplifiée dont le capital est détenu par la famille le Flohic, et actionnaire d'ESIRA et de Lumibird.

(4) 7 Industries Holding B.V est une société contrôlée par Madame Ruthi Wertheimer.

(5) Société de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.

À la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent rapport, aucune modification significative n'est intervenue dans la répartition du capital depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025 et aucun autre actionnaire du public (autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, le cas échéant) ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote.

### 12.8.3. Franchissement de seuils

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et de l'article 10 des statuts de la Société, les différents franchissements de seuils légal et/ou statutaire qui ont été portés à la connaissance de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont les suivants :





Nom du déclarant	Date de la déclaration	Date du franchissement	Franchissement à la hausse / baisse	Seuil(s) franchis	Raisons du franchissement
AMIRAL GESTION	26 janvier 2024	26 janvier 2024	Baisse	3%	Cession d'actions Lumibird sur le marché
AMIRAL GESTION	23 mai 2024	22 mai 2024	Hausse	3%	Acquisition d'actions Lumibird sur le marché
TIEPOLO	10 octobre 2024	25 septembre 2024	Baisse	1%	Cession d'actions Lumibird sur le marché
DNCA INVESTMENTS	30 octobre 2024	25 octobre 2024	Hausse	1%	Acquisition d'actions Lumibird sur le marché
AMUNDI INVESTMENT SOLUTIONS	22 novembre 2024	22 novembre 2024	Baisse	1%	Cession d'actions Lumibird sur le marché
AMUNDI INVESTMENT SOLUTIONS	18 février 2025	18 février 2025	Baisse	1%	Cession d'actions Lumibird sur le marché

Aucune autre déclaration de franchissement de seuils n'a été portée à la connaissance de Lumibird au cours de l'exercice écoulé, ni depuis le début de l'exercice 2025.

#### 12.8.4. Place de cotation et évolution du cours de bourse

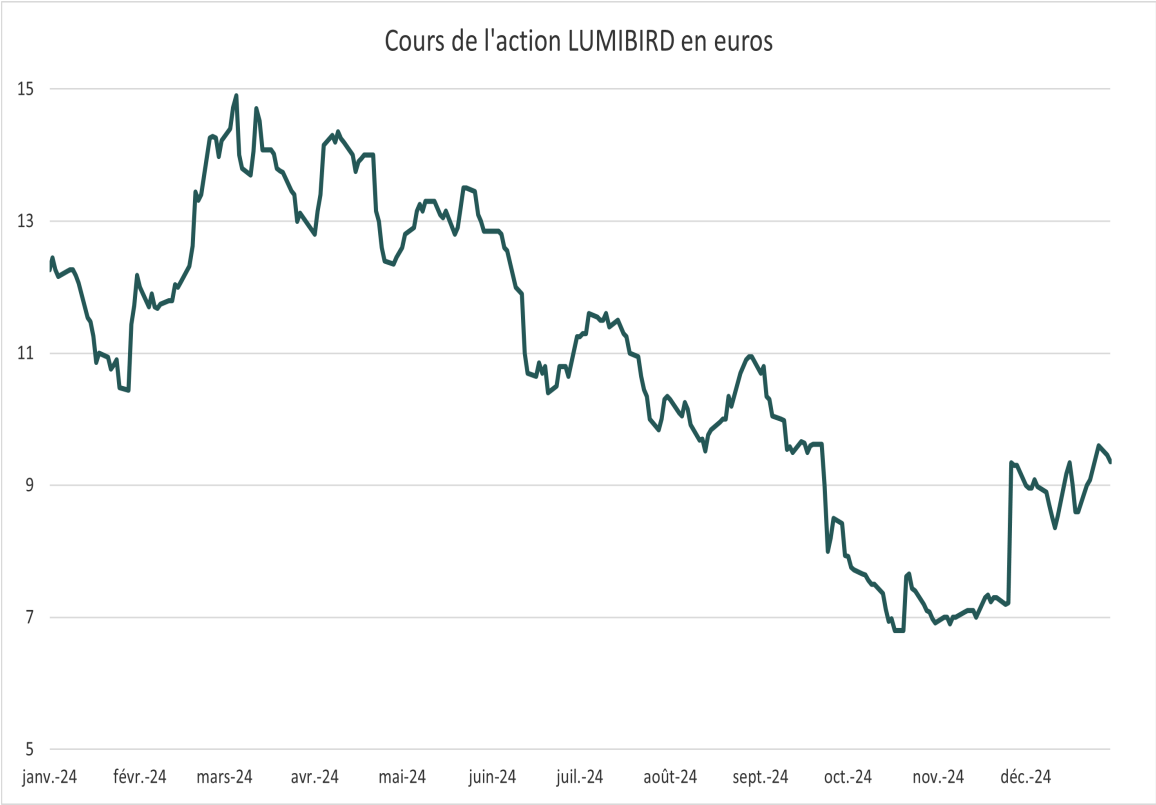
Les actions de Lumibird, initialement cotées au Nouveau Marché de NYSE Euronext Paris SA à compter du 30 septembre 1997, sont admises depuis 2005 aux négociations sur le marché Euronext (Compartiment B) à Paris (Code ISIN FR0000038242 – Mnémonique : LBIRD).

Aucune demande d'admission des actions de la Société n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

Les informations relatives aux franchissements de seuils légaux intervenus, à la hausse comme à la baisse, sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du cours de l'action Lumibird au 11 mars 2025 (cours de clôture), soit 9,06 €, et du nombre de titres composant le capital social à cette date, soit 22.466.882 actions, ressort à 203.550 millions d'euros. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le cours de l'action Lumibird a évolué comme suit :





- 1
- 2
- 3
- 4**
- 5
- 6
- 7

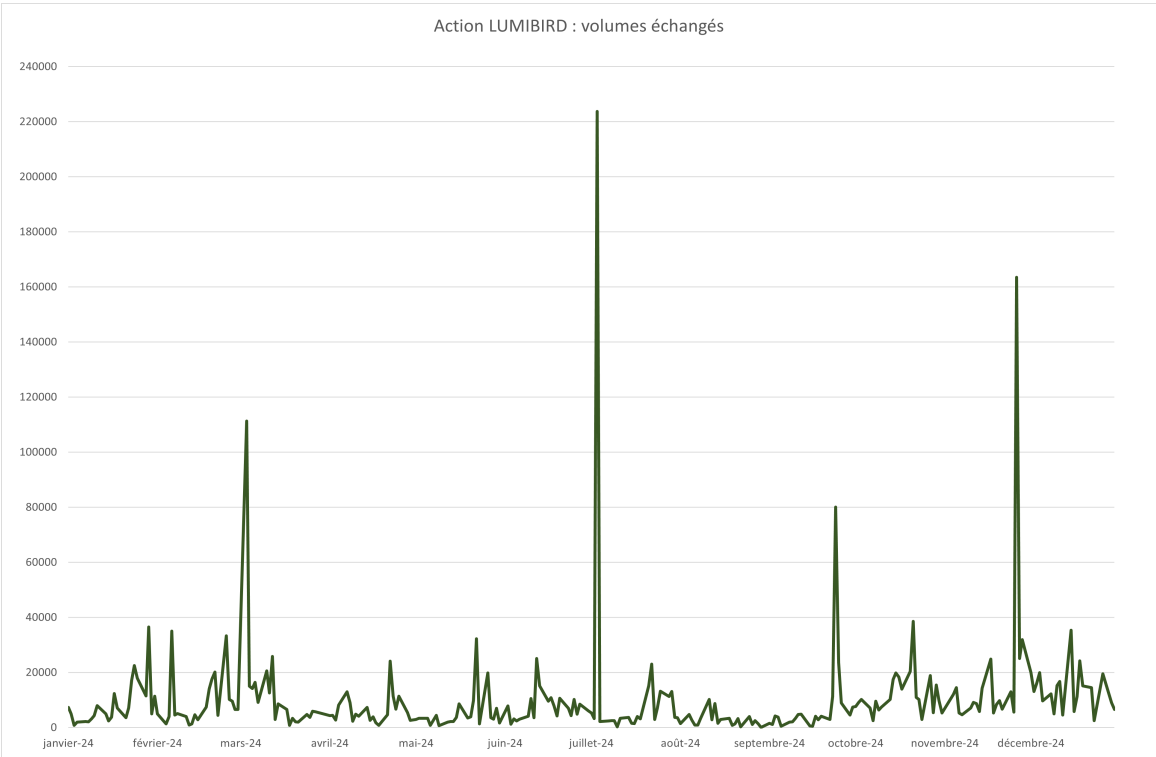






Tableau récapitulatif des cours et volumes pour la période allant de janvier 2024 à janvier 2025 (source Euronext Paris S.A.)

DATE	PLUS HAUT COURS	PLUS BAS COURS	MOYENNE (CLÔTURE)	NBRE DE TITRES ECHANGES
janv-24	12,48	10,4	11,53	187 007
févr-24	14,3	11,4	12,60	203 456
mars-24	15,48	12,82	13,97	278 140
avr-24	14,5	12,2	13,54	135 846
mai-24	13,65	12,35	13,10	122 956
juin-24	13	10,2	11,41	154 355
juil-24	11,75	9,72	11,01	355 040
août-24	11	9,5	10,20	62 107
sept-24	11	7,7	9,55	171 715
oct-24	8,38	6,78	7,38	280 022
nov-24	10,3	6,8	7,43	391 413
déc-24	9,6	8,36	8,96	276 749
janv-25	11,3	7,6	9,22	478 936

## 12.9. Capital potentiel

### 12.9.1. Information sur les options de souscription et/ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'était en vigueur ou n'a été consentie au cours de l'exercice 2024.

### 12.9.2. Information sur les attributions gratuites d'actions

Les informations sur les attributions gratuites d'actions figurent au paragraphe 12 du présent rapport.

### 12.9.3. Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital émis par la Société en circulation à la date du présent rapport.

### 12.9.4. Opérations réalisées en 2024 sur les titres Lumibird par les dirigeants sociaux, les personnes assimilées et leurs proches

Dans le cadre du rachat par Lumibird auprès d'ESIRA de 50.000 actions Lumibird réalisé le 5 juillet 2023, ESIRA a déclaré la réalisation de l'opération auprès de l'Autorité des marchés financiers, en conformité avec l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier. Aucune autre déclaration concernant des transactions sur les actions Lumibird n'a été effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers par les dirigeants de la Société, les personnes assimilées ou leurs proches au cours de l'exercice 2024 et depuis le début de l'exercice 2025.

## 12.10. Autres informations

### 12.10.1. Fiscalité

#### 12.10.1.1. Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2024, le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI comptabilisées par la Société s'est élevé à 25 223 €, générant un impôt sur les sociétés supplémentaire théorique de 6 306 euros.

#### 12.10.1.2. Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code général des impôts.

#### 12.10.2. Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, il est précisé qu'à la date du présent rapport, Lumibird ne dispose plus d'aucune succursale.

Il est précisé que l'établissement principal de Lumibird correspond au site de Villejust.

#### 12.10.3. Lutte en matière d'évasion fiscale et lien Nation-Armée

Le Groupe estime que ses activités ont un impact limité en matière d'évasion fiscale. Par conséquent, aucune politique particulière n'a été mise en place à cet effet.

En tant qu'entreprise présente dans le secteur de la défense, le Groupe estime qu'il contribue activement à la création d'une filière souveraine de défense au niveau national. Aucune action supplémentaire n'a été mise en œuvre pour promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées et pour soutenir l'engagement dans les réserves de la garde nationale.

\*\*\*

Les renseignements que nous venons de vous donner et ceux qui figurent dans les rapports des Commissaires aux comptes vous permettront, pensons-nous, de prendre des décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

